



Décision N°2017-234-UM portant nomination de Monsieur Eric STEPHANY en qualité de chargé de mission

Le Président de l'Université

*Vu le Code de l'Éducation ;*

*Vu les statuts de l'Université de Montpellier et notamment l'article 8.2;*

*Vu le procès-verbal du Conseil d'administration en date du 6 janvier 2015 portant élection de Monsieur Philippe AUGÉ en qualité de Président de l'Université de Montpellier ;*

*Vu l'arrêté en date du 22 février 2015, portant nomination de Monsieur Pascal BEAUREGARD en qualité de Directeur Général des Services de l'Université de Montpellier ;*

*Vu l'arrêté portant renouvellement de Monsieur Pascal BEAUREGARD dans l'emploi de Directeur Général des Services de l'Université de Montpellier en date du 16 décembre 2015.*

*Vu la lettre de mission en date du 5 mai 2017*

**Décide**

**Article 1**

Monsieur Eric STEPHANY, Professeur des Universités, est nommé chargé de mission -« référent Entrepreneuriat »- au sein de l'Université de Montpellier, pour l'année universitaire 2016-2017.

**Article 2**

Monsieur Eric STEPHANY exercera sa mission telle que définie dans la lettre de mission annexée à la présente décision.

**Article 3**

Monsieur Eric STEPHANY devra, dans le cadre de sa mission, rendre compte régulièrement au Président de l'Université.

Il devra, également, rendre compte annuellement de celle-ci dans un rapport présenté au comité technique et au conseil d'administration.

**Article 4**

Le Directeur Général des Services de l'Université de Montpellier est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Montpellier, le 5 mai 2017.

Le Président de l'Université de Montpellier

  
Philippe AUGÉ